

Henri Prévot

Commentaires sur « pour un pacte écologique » de Nicolas Hulot (2007)

Lutte contre le réchauffement climatique
Pour consolider le « pacte écologique » proposé par N. Hulot,
il faut revoir l'analyse et modifier les propositions

Avec « Pour un pacte écologique », Nicolas Hulot interpelle les responsables politiques sur la question environnementale, en particulier le réchauffement climatique et la diversité biologique ; il fait bien.

Mais, pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, ses analyses et ses propositions comportent des faiblesses, voire des inexactitudes, qui fragilisent terriblement son message – et c'est dommage.

1- Le « double défi » de l'épuisement des ressources et du réchauffement climatique : une illusion d'optique

Tout au long de son livre il met sur le même plan l'épuisement des ressources d'énergie fossile (c'est-à-dire le pétrole, le gaz et le charbon) et le réchauffement climatique et il en fait un « double défi ». C'est une erreur. En effet, si l'on gagne la bataille contre l'effet de serre, les ressources ne seront pas épuisées car, pour limiter le réchauffement à ce qui sera supportable, il faudra laisser sous le sol plus de la moitié des ressources accessibles à un prix que les consommateurs sont prêts à payer. Entre ces deux « défis », il vaut mieux ne pas se tromper. En effet, s'il faut se préparer à affronter les conséquences de l'épuisement des ressources, l'Etat devra intervenir le moins possible et laisser le marché concurrentiel ajuster l'offre et la demande ; il lui faudra seulement apporter une aide à ceux qui auraient de grosses difficultés à supporter la hausse du prix de l'énergie. *Tout au contraire*, pour éviter un réchauffement climatique désastreux, l'Etat devra agir *contre* les forces du marché, faire en sorte que l'on ne consomme pas une énergie bon marché et que l'on dépense davantage pour ne pas en avoir besoin. Comment fonder une politique à partir d'un diagnostic, celui du « double défi », qui pousse dans deux directions exactement opposées ? Certes, Nicolas Hulot n'est pas le premier à parler de ce « double défi » ! Mais, s'adressant directement à des responsables politiques, il vaut mieux avoir un message cohérent.

Il n'y a pas deux défis ; il n'y en a qu'un : la lutte contre l'effet de serre ; pratiquement, apprendre à ne pas consommer d'énergie fossile sauf à stocker le gaz carbonique (lorsque on saura le faire)¹.

2- Pour lutter contre le réchauffement, faut-il plus ou moins de croissance et de PIB ?

Tout au long de « Pour un pacte écologique » court une autre idée : pour diminuer les émissions, il faut diminuer la consommation d'énergie ; pour cela il faut cesser cette course vers « toujours plus » de PIB, le produit intérieur brut. Certes, Nicolas Hulot ne verse pas dans la décroissance mais il se méfie de la croissance.

Pour y voir clair il vaut mieux faire quelques distinctions, même s'il faut pour cela rappeler des choses bien connues. Le PIB représente l'ensemble de tout ce qui se vend et s'achète, que ce soit des biens et des services, que ce soit pour produire ou pour réparer et même si, ce faisant, on abîme ou l'on détruit ; au contraire, ce qui est gratuit n'entre pas dans le PIB. Le PIB est donc la somme des revenus, revenus du travail et des placements financiers. En conséquence le PIB augmente lorsque l'on produit des biens plus nombreux ou de plus grande valeur, ce qui est bien normal, mais aussi lorsque l'on pollue et que l'on dépollue. La disparition, du fait de la consommation, de biens non marchands n'entre pas dans l'évaluation du PIB. Une partie de l'augmentation du PIB correspond donc à une baisse de la valeur du capital.

¹ Voir par exemple « Trop de pétrole ! - énergie fossile et réchauffement climatique » H. Prévot, Ed. Le Seuil.

Par ailleurs, « Pour un pacte écologique » laisse entendre qu'il y a un lien obligatoire entre l'évolution du PIB et les émissions de gaz à effet de serre. Or ce n'est pas exact. La consommation d'énergie augmente moins vite que le PIB et pourrait même diminuer avec un PIB croissant ; et les émissions de gaz à effet de serre peuvent heureusement diminuer sans que la consommation d'énergie diminue ; dans bien des cas d'ailleurs, pour éviter des émissions il faudra augmenter la consommation d'énergie².

Or, pour émettre moins de gaz à effet de serre, il nous faudra consentir à des dépenses plus importantes que si nous ne préoccupions pas de réchauffement climatique. Cela sera plus facile à accepter si nos revenus augmentent, c'est-à-dire si le PIB augmente.

Il faut de la croissance pour financer la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre !

3- La taxe sur les énergies fossiles doit-elle ou non dépendre du prix du pétrole ?

Le Pacte écologique est un vigoureux plaidoyer pour une taxe sur l'énergie fossile. C'est fort bien ! Comment cet impôt sera-t-il calculé, jusqu'où montera-t-il et comment utilisera-t-on son produit ? Sur tous ces points, les propositions de Nicolas Hulot sont problématiques.

Il existe un impôt sur le carburant, la TIPP. On peut dire que cette TIPP rembourse plus ou moins les dépenses qui sont nécessaires, en France, pour entretenir les routes ou pour payer les dégâts dus aux accidents ou à la pollution. On est bien dans la logique pollueur-payeur, c'est-à-dire que l'on fait payer les « effets externes » par ceux qui en sont responsables. *L'impôt ne dépend donc pas du prix du pétrole.* S'agissant des émissions de gaz à effet de serre, la situation est toute différente. Il ne s'agit pas de compenser le coût des dommages créés par le réchauffement climatique car on ne les connaît pas, on ne sait pas qui va en souffrir et l'on ne voit pas comment faire le lien entre celui qui émet du gaz carbonique et celui qui souffre des conséquences lointaines et indirectes de ces émissions. L'impôt sur l'énergie fossile aura donc pour but non pas de compenser les effets des émissions mais de limiter les quantités de gaz carbonique émises.

Comment déterminer le montant, pour la France, d'un impôt sur l'énergie fossile qui permettrait d'atteindre l'objectif d'émission sans qu'il soit besoin d'utiliser ni réglementation ni incitations fiscales ou financières ? Une fois fixé un objectif national d'émission, il est possible de considérer tous les moyens à notre disposition pour émettre moins de gaz carbonique fossile : chauffage au bois, pompes à chaleur dans son jardin, chauffage solaire, éoliennes, électricité nucléaire, véhicules hybrides, biocarburants, chauffage électrique, économies d'énergie, etc. Ces moyens sont classés en commençant par les moins chers ; puis il sont ajoutés les uns aux autres jusqu'à réduire les émissions conformément à l'objectif d'émission. Supposons que le plus cher de tous ces moyens soit la production de biocarburant de nouvelle génération, en utilisant la plante entière³. Il sera plus cher que le carburant pétrolier. Pour que ce moyen trouve sa place sur le marché sans réglementation ni incitation financière, il faudra donc mettre sur le carburant pétrolier un impôt pour qu'il devienne aussi cher que le biocarburant. *L'impôt qu'il faut créer pour diminuer nos émissions dépendra donc du prix du pétrole.* Le « coût du carbone » du programme est le montant de cet impôt, ramené à la tonne de carbone fossile évitée.

Certes, il est fréquent de parler d'un impôt ou d'un « coût du carbone » indépendamment du prix du pétrole mais qui pourrait comprendre que, si le prix du pétrole passait à 100 \$/bl, il faudrait *en plus*, mettre un impôt pour diminuer les consommations ? On regrettera donc que la position de Nicolas Hulot sur ce sujet ne soit pas claire. Tantôt il nous parle d'un impôt qui augmente régulièrement (p. 211) sans se référer au prix du pétrole et tantôt il nous dit que le prix à la consommation finale du carburant ou du fioul devrait doubler (p. 219), ce qui signifie que le montant de l'impôt dépend du prix du pétrole. Je propose de mon côté un impôt calculé de façon *que le prix à la consommation finale* du carburant, du fioul et du gaz augmente progressivement d'une façon qui sera programmée, affichée, prévisible. Certes, le prix sera

² Le rendement d'un réseau de chaleur alimenté par de la biomasse est bien moins bon que celui d'une chaudière individuelle au gaz, le stockage du CO2 consommera de l'énergie, etc.

³ Soit par un procédé de gazéification et synthèse de la biomasse soit, si cela est possible, par hydrolyse enzymatique des matières cellulosiques.

supérieur au prix que l'on aurait à payer si l'on ne préoccupait pas d'effet de serre – qui s'en étonnera ? Mais, en contrepartie, chacun d'entre nous saura à l'avance quel est le prix du carburant à la pompe car ce prix sera *indépendant du prix du pétrole*. En quelque sorte, la décision publique aura pour effet de *troquer une hausse du prix contre l'incertitude qui pèse sur le prix du pétrole* – et cela pour obtenir une forte baisse de nos émissions.

4- Quel devrait être le montant de cette taxe sur les énergies fossiles ? Quel effet sur le pouvoir d'achat des ménages ?

Quelle sera cette hausse des prix ? Là aussi le « pacte » de Nicolas Hulot devrait être complété et corrigé. Il lance des chiffres « à titre d'ordre de grandeur » : « doublement du prix » à la consommation finale (p. 219). Sur le carburant, cela voudrait dire une hausse de 1,5 €/l en cinquante ans, 3 c€/litre de plus tous les ans en monnaie constante. Pourquoi ? Il ne le dit pas. C'est dommage car il est possible de calculer que, si certaines conditions (dont plusieurs ne sont pas anodines) sont réunies, pour diviser nos émissions par trois il pourrait être suffisant de porter progressivement, en trente ou quarante ans, le prix du gazole à 1,5 €/l, en € 2006, et le prix du fioul entre 950 et 100 €/m³, soit une augmentation de 1 à 1,5 c€/l/an, deux fois moins que les chiffres avancés par N. Hulot.

Ces chiffres peuvent évidemment être discutés. Le plus important est de dire de quoi ils dépendent pour savoir où pousser les recherches pour limiter autant qu'il est possible la hausse du prix de l'énergie à la consommation finale qui est nécessaire pour atteindre l'objectif d'émissions qui aura été fixé : utiliser au mieux la biomasse, d'abord comme source de chaleur puis pour produire du biocarburant en utilisant toute la biomasse, et aussi produire de l'électricité nucléaire et vendre cette électricité à son prix de revient.

« Pour un pacte écologique » nous dit que l'impôt sur l'énergie fossile sera compensé par des baisses d'impôts ou de charges. Voudrait-il nous laisser entendre que, dans ces conditions, cet impôt sur le fossile peut être très élevé sans conséquence sur le pouvoir d'achat des ménages ? Ce serait une sorte de tromperie car un impôt sur l'énergie fossile, même sans augmentation globale des charges et des impôts, diminuera le pouvoir d'achat des ménages disponible pour autre chose que la consommation ou les économies d'énergie.

Si vous consommez 3 m³ de fioul à 600 €/m³ et que vous payez par exemple 4000 € d'impôts par an, si l'Etat crée un impôt-climat de 200 €/m³ et dit que le total des impôts ne changera pas, le fioul coûtera 800 €/m³, vous trouverez intéressant de faire des travaux d'isolation permettant d'économiser 1 m³/an que vous financerez par exemple avec un emprunt dont l'annuité est de 750 €. Vous paierez alors un impôt-climat sur 2 m³, soit 400 €/an. Les autres consommateurs réagiront de la même façon. Supposons qu'ils réagissent tous exactement comme vous. Les autres impôts seront diminués, en effet, mais, pour vous, de 400 € de sorte que, au total, vous dépenserez pour consommer et pour économiser l'énergie et pour vos impôts 150 € de plus qu'avant la création d'un impôt sur l'énergie fossile.

C'est pourquoi il convient de fixer l'impôt à son niveau juste nécessaire.

5- Mettre un impôt ou des contraintes sur l'industrie soumise à la concurrence étrangère ? Avoir confiance dans le marché européen des permis d'émettre ?

On lit dans « Pour un pacte écologique » (p.138) : « On voit, dans le cas du marché européen de quotas CO₂, que les gouvernements ont du mal à imposer des quotas d'émission suffisamment bas à un petit nombre d'interlocuteurs qui disposent d'importants moyens de pression. Il faut incontestablement dans ce domaine faire un effort d'explication auprès des industriels concernés pour qu'ils comprennent les avantages du système, et faire preuve de plus de détermination. » Il faut surtout faire un effort d'explication auprès de ceux qui pensent ainsi pour rappeler à quel point sont exigeantes les contraintes de la concurrence internationale. Qu'un préfet demande à une entreprise polluante de faire un effort, on le comprend fort bien car il fait un arbitrage entre la compétitivité de l'entreprise et les nuisances *locales*. Mais, s'agissant de gaz à effet de serre, quel est l'intérêt d'inciter les entreprises sujettes à une

concurrence internationale à aller ailleurs rejeter leur gaz carbonique ? On y perdra des emplois sans aucun bénéfice pour l'atmosphère. *A contrario* si l'on veut éviter cet effet d'éviction, on accordera à ces entreprises des quotas assez abondants pour qu'elles ne soient pas trop gênées, ce qui aura pour effet que le prix émanant de ce marché européen des quotas n'aura aucune signification utile.

« Pour un pacte écologique » semble accorder quelque crédibilité au marché européen de permis d'émettre. Cette confiance est fort mal placée tant que ne seront pas réunies les conditions nécessaires pour que de tels marchés soient pertinents, à savoir une bonne police, une protection contre la concurrence des entreprises qui ne sont pas soumises aux mêmes contraintes et une prévisibilité correspondant au temps qu'il faut pour répondre intelligemment aux contraintes, c'est-à-dire plusieurs dizaines d'années. Le marché européen de permis d'émettre remplit la première seulement ; comment peut-il donner de bonnes indications aux investisseurs ? Ne faudrait-il pas le suspendre tant que ces trois conditions ne sont pas réunies ?

6- Economies d'énergie et place de l'énergie nucléaire ?

Les sources d'énergie renouvelables sont limitées. A part la biomasse elles ne peuvent pas représenter d'ici trente ans plus de 10 % de l'effort à consentir⁴ ; les ressources en biomasse sont elles-mêmes limitées. Il existe donc une relation implacable entre les économies d'énergie, la capacité d'électricité nucléaire.

Sur les économies d'énergie de chauffage, les indications données par « Pour un pacte écologique » sont plutôt qualitatives : « certaines études montrent qu'une réduction de moitié de notre consommation d'énergie serait possible en utilisant les meilleures technologies disponibles pour chaque usage » (p. 89). C'est trop ou trop peu. De quelles études s'agit-il et, surtout, quel est le coût de ces technologies ? Ou encore : « Un plan de rénovation de l'habitat des particuliers pose quant à lui un réel problème de financement. Néanmoins, il n'apparaît pas irréaliste. L'isolation et les travaux d'amélioration s'avèreraient vite rentables du fait de l'augmentation du prix de l'énergie, tout en apportant un meilleur niveau de confort ». (p.135). Cela suffit-il à convaincre, réellement ? Quel niveau de prix ? Et où est la difficulté de financement si l'opération est « rentable » ? De mon côté, j'ai recherché des études qui fassent la relation entre économies d'énergie de chauffage et dépenses nécessaires pour les réaliser. J'en ai trouvé une⁵ qui laisse à penser que, si le prix du fioul augmentait de 60 % par rapport à son prix de mi-2005, seraient « rentables » des travaux d'économie d'énergie conduisant à une diminution de 10 ou 15 % de la consommation, à confort inchangé. Chacun, d'ailleurs, peut estimer le coût des travaux à réaliser chez lui pour diminuer sa consommation d'énergie de chauffage, une fois isolés les combles, remplacée la vieille chaudière et dotées de doubles vitrages les fenêtres.

Les possibilités d'économies d'énergie étant évaluées et l'objectif d'émissions étant fixé, se calcule aisément et, redisons-le, implacablement, la capacité de production d'électricité nucléaire. « Pour un pacte écologique » dit seulement qu'il faudra continuer à en produire. Comparé aux discours dominants chez les écologistes, on pourrait dire qu'il s'agit d'une évolution. Mais, sur un tel sujet qui divise une opinion qui demande à être mieux informée, mon avis est qu'il faut poser clairement les termes du débat et ne pas se dérober devant les chiffres. Pense-t-on qu'il sera possible de diminuer la capacité de production d'électricité nucléaire ?

Pour diviser par trois les émissions françaises de gaz carbonique d'origine fossile sans augmentation de la capacité nucléaire, il faudrait une baisse de la consommation d'énergie dans les transports et la chaleur de plus de 30 % alors que la tendance serait, en trente ans, une hausse de 30 %. Il est possible de calculer cela sur le papier ; est-ce raisonnable d'en faire un objectif politique alors qu'il est possible d'augmenter la capacité nucléaire ?

⁴ C'est à dire 100 millions de tonnes de carbone (MtC) par an, à savoir la différence entre les émissions que nous ferons sans nous préoccuper d'effet de serre (140 MtC) et celles qui correspondent à une division par deux ou trois de nos émissions (40 MtC).

⁵ http://www2.equipement.gouv.fr/rapports/themes_rapports/habitat/2004-0189-01.pdf

Stabiliser notre consommation d'énergie pour la chaleur et le transport serait déjà un beau résultat ; alors, pour diviser par seulement deux nos émissions il faudrait que la capacité nucléaire augmente de moitié. Il ne s'agit pas de choix idéologiques, mais de simples calculs arithmétiques qu'il me paraît nécessaire de porter à la connaissance de tous lorsque l'on évoque l'avenir de l'électricité nucléaire, sans minimiser, bien sûr, les risques présentés par cette industrie.

Risque d'épuisement ou surabondance des ressources, nature d'un impôt sur l'énergie fossile, évolution et niveau de cet impôt, incidence de cet impôt sur la compétitivité de notre économie, place de la production nucléaire, efforts d'économies d'énergie à demander à nos concitoyens – voilà quelques points sur lesquels le pacte proposé par Nicolas Hulot pourrait être, à mon avis, singulièrement amélioré.

Il faudrait aussi le compléter par d'autres dispositions qu'il n'évoque pas : bien utiliser la biomasse, c'est-à-dire, aujourd'hui, l'utiliser à des fins thermiques au lieu d'en faire du biocarburant par les techniques actuelles, renationaliser la production d'électricité nucléaire mais laisser ouverte à la concurrence la commercialisation d'électricité, proposer un critère simple et transparent pour distinguer les opérations utiles et celles qui sont inutilement coûteuses, combiner fiscalité, réglementation et incitations, donner suffisamment confiance à tous ceux qui investissent (entreprises, collectivités locales, particuliers) pour qu'ils s'engagent dès aujourd'hui pour répondre aux besoins qui seront créés plus tard par les décisions de l'Etat – voilà quelques autres sujets de la plus haute importance que le « Pour un pacte écologique » n'aborde pas.

Ce n'est pas tout : pourquoi la France a-t-elle intérêt à s'engager même sans attendre de coordination internationale, quel type de coopération proposer aux autres Etats membres de l'Union européenne ? Des réponses à ces questions peuvent être trouvées en situant la question de l'effet de serre dans le rapport de forces entre les grandes puissances d'aujourd'hui et de demain et en s'appuyant sur les articles du traité sur l'Union européenne qui créent des modes de coopération qui conviennent sur des domaines d'importance stratégique où la logique du marché ne peut pas conduire à une situation optimale.

Pour entraîner l'adhésion, l'appel à la morale ne suffit pas. Il faut se fonder sur un diagnostic cohérent, proposer un but crédible et tracer des chemins ; dessiner des scénarios d'évolution où chacun trouvera sa place, saura ce qu'il a à faire et combien cela lui coûtera, et aura le sentiment qu'il ne sera pas pris par surprise et que les efforts sont équitablement répartis selon des critères connus de tous.